



Perte de documents dans un recommandé

Par ludivineb, le 15/05/2008 à 14:02

Bonjour,

Le [fluo] [s]02/05/08[/s][[/fluo]], j'ai envoyé un recommandé, chez axa. Le [fluo][s]13/05/08[/s][[/fluo]] n'ayant pas reçu mon accusé de réception je les contacte et ils me disent qu'ils n'ont rien reçu. [fluo][s]Le 14/05/08 [/s][[/fluo]] je reçois l'accusé de réception. Je les recontacte pour savoir où en est mon dossier, à nouveau ils me disent qu'ils n'ont pas reçu mon recommandé, je leur dis que ça n'est pas possible, car j'ai reçu l'accusé de réception tamponné par eux-même en date du [fluo] [s]05/05/08[/s][[/fluo]] là elle va se renseigner et me dit qu'après vérifications ils ont en effet reçu mon recommandé [fluo] mais que l'enveloppe était tamponnée comme étant vide!!!![/fluo].

Donc sachant que cette enveloppe contenait quand même des papiers importants comme n° de compte ; de contrat d'assurance vie ; de RIB ; car c'était pour rembourser un crédit par anticipations c'est d'ailleurs pour cette raison que nous l'avons envoyé en recommandé et que ces papiers se trouvent d'après eux dans la nature, et cela ne les inquiète pas du tout.

Ma question est la suivante, peut-on et où demander où est passé le contenu du recommandé, et surtout dans quel état est-il arrivé dans leur bureau. Le facteur, l'a déposé, puis une personne l'a tamponné, donc ils ont bien dû s'apercevoir si vraiment cette enveloppe était ouverte.

Car d'après axa, ils nous disent que c'est la poste qui a tamponné le recommandé de la mention [fluo]"enveloppe vide "[/fluo], mais n'auraient-ils pas dû dans ce cas là, tamponner également l'accusé de réception de la même mention?

Nous ne tenons pas à laisser tomber cette affaire car il y a quelque chose de louche, [fluo]axa reçoit le [s] 05/05/08 [/s] un recommandé qu'il réceptionne et tamponne, le [s]13/05/08 et le 14/05/08 [/s] ils nous disent qu'ils n'ont rien reçu, et tout à coup ils nous disent que tout compte fait ils ont bien notre courrier mais vide ![/fluo] donc cela ne leur est pas venu à l'idée de nous contacter, car en plus ce recommandé faisait suite à une conversation téléphonique avec un conseiller et c'est justement lui qui nous a dit quels documents il fallait envoyer, donc la réception d'une soit-disant enveloppe vide ne les a pas inquiétés.

La poste peut-elle éventuellement me dire si le contenu a réellement été perdu par leur

**service ? car c est ce qu axa nous a dit, que l enveloppe devait soit etre mal ou pas fermée,ou que son contenu a été vidé en cours de route ,mais la poste peut quand même me renseigner?
merci de votre réponse urgente .**